

WEBINAIRE

RÉUSSIR L'ACCUEIL DES JEUNES TRAVAILLEURS EN ENTREPRISE

16
Oct.

14h - 15h

- Le contexte et la spécificité des jeunes salariés
- Le rappel cadre réglementaire et les constats sur le terrain
- Témoignage entreprise
- Les ressources utiles



CCI OCCITANIE
PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

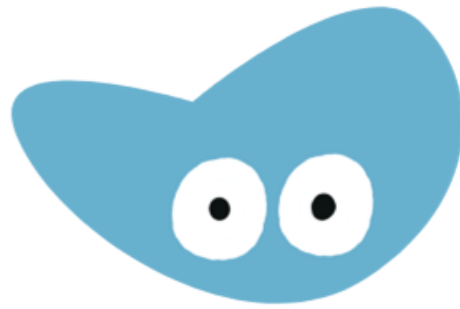


PLAN
RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL
Occitanie



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité



Contexte

Anne-Laure CLUZEL – DREETS Occitanie

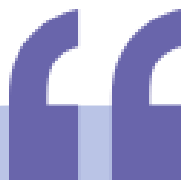
QU'EST-CE QUE LE PRST ?

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR AGIR

Le Plan Régional Santé Travail (PRST) est la déclinaison en Occitanie du Plan Santé Travail (PST) 2026-2030.

Il fixe les priorités régionales de prévention pour les cinq prochaines années.

Pour : faire de la prévention un réflexe partagé dans toutes les entreprises d'Occitanie.



Le PRST c'est :

- Des actions concrètes ;
- Des outils directement mobilisables ;
- Des partenaires engagés ;
- Des solutions adaptées aux réalités de terrain.

UNE DÉMARCHE CONSTRUITE

LE PRST RÉUNIT TOUS LES ACTEURS DE TERRAIN
QUI AGISSENT POUR LA SANTÉ AU TRAVAIL EN OCCITANIE

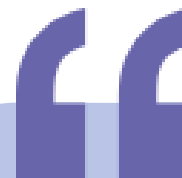
- **Les partenaires sociaux** : participent à la définition des priorités régionales.
- **Les acteurs publics** : les politiques publiques de santé au travail et assurent la coordination régionale : DREETS mais aussi ARS, DREAL
- **Les organismes de prévention** accompagnent les entreprises dans l'évaluation et la prévention des risques professionnels : Carsat, MSA, ARACT, OPPBTP, SPST



UNE DÉMARCHE CONSTRUITE

LE PRST RÉUNIT TOUS LES ACTEURS DE TERRAIN
QUI AGISSENT POUR LA SANTÉ AU TRAVAIL EN OCCITANIE

- **Les acteurs du maintien dans l'emploi** contribuent à prévenir la désinsertion professionnelle et à favoriser le maintien dans l'emploi : AGEFIPH, CHEOPS / Cap emploi, service social CARSAT, SPSTI (Cellules PDP)
- **Les acteurs de la formation et de la recherche** développent la culture de prévention et contribuent à la production de connaissances : université, organismes de formation, rectorat, DRAAF, CFA, experts en santé au travail
- **Les réseaux économiques et professionnels** : facilitent la diffusion des actions du PRST auprès des entreprises : CCI, OPCO, réseaux économiques territoriaux, organisations professionnelles sectoriels (notamment BTP, médicosocial)



Le PRST mobilise l'ensemble de l'écosystème régional de prévention pour proposer aux entreprises des solutions concrètes, coordonnées et adaptées à leurs besoins.

CE QUE LE PRST APPORTE AUX ENTREPRISES

UNE PRÉVENTION PLUS SIMPLE ET PLUS ACCESSIBLE

4 principes

01

Des solutions concrètes

02

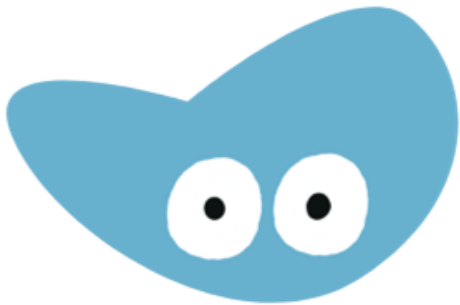
Des relais de proximité
pour accompagner les
entreprises

03

Des outils directement
mobilisables

04

Une diffusion
renforcée des bonnes
pratiques et retours
d'expérience



Les Jeunes salariés : Sinistralité et les constats terrain

Éric BOUSCHBACHER – CARSAT MP



POURQUOI DES ACTIONS CIBLÉES POUR LES JEUNES EN FORMATION ?

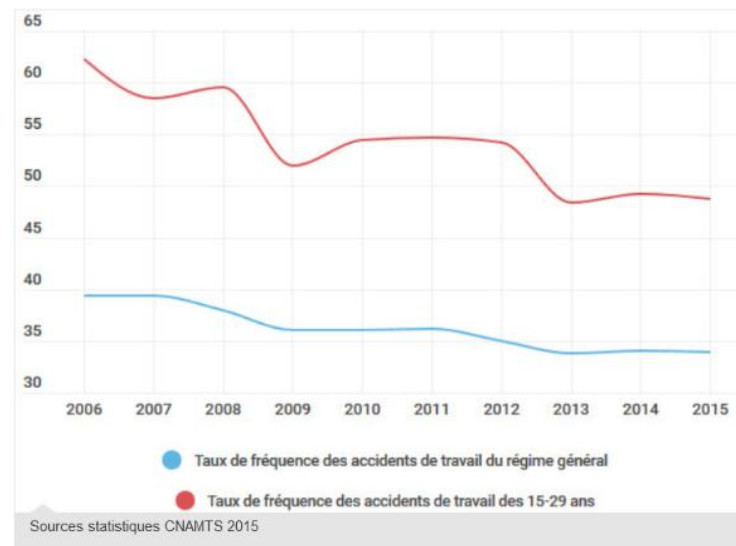
Sinistralité des jeunes de moins de 25 ans

Les salariés de **18 à 24 ans** ont **2 fois** plus d'accidents du travail que les autres salariés

Sinistralité des nouveaux arrivants

Près de **15 %** des accidents graves et mortels surviennent au cours des **3 premiers mois** suivant l'embauche.

1/4 concernent des salariés ayant **moins de 1 an** d'ancienneté au poste



POURQUOI DES ACTIONS CIBLÉES POUR LES JEUNES EN FORMATION ?

Accueil / Economie / Social

Gard Accidents du travail : à Bagnols-sur-Cèze, un stagiaire de 15 ans meurt écrasé par un chariot élévateur

Une enquête a été ouverte pour déterminer les circonstances de la mort du lycéen, survenue ce vendredi dans le Gard. Ce drame pose à nouveau la question des conditions de sécurité de l'accueil des jeunes en entreprise.



Le lycéen de 15 ans est mort sur place, à Bagnols-sur-Cèze, malgré l'intervention des pompiers. (Jean-Marc Barréra/Hans Lucas. AFP)

Par Samuel Revier-Regnat
Publié le 17/04/2020 à 10h58

BTP Accident du travail : un apprenti maçon de 15 ans tué sur un chantier près de Nice

En apprentissage dans une entreprise de travaux publics, Lorenzo Menardi aurait été percuté par un engin de chantier. Une enquête a été ouverte pour déterminer les circonstances de sa mort.



Le parquet a ouvert une enquête pour homicide involontaire, confiée à la brigade de recherches de Nice et à l'inspection du travail. (Maxime Gruss/Hans Lucas. AFP)

Infos > Haute-Garonne > L'horreur à Revel : un jeune apprenti du lycée professionnel se fait sectionner la main par u

L'horreur à Revel : un jeune apprenti du lycée professionnel se fait sectionner la main par une machine

La victime de 28 ans a été hélicoptérée aux Urgences.



HAUTE-GARONNE 19/10/2021 14:01 modifié le 19/10/2021 à 14:15 Par Brice Vidal



25

Stagiaires ou apprentis,

en entreprise ou en centre de formation : accueillir pour prévenir



AUTRE ENJEU : LES RUPTURES DE CONTRATS

LA RÉGION OCCITANIE PARTICULIÈREMENT TOUCHÉE PAR LES RUPTURES

En 2021, le taux de rupture des contrats d'apprentissage s'élève à 35,4% en Occitanie.

En 2020, taux de rupture des contrats d'apprentissage sans poursuite de formation s'élève à 18,4% en Occitanie

LES CAUSES DE RUPTURE DÉCLARÉES LORS DE L'ENQUÊTE

Les causes peuvent être multiples, plusieurs d'entre elles concernent les conditions de travail :

- Harcèlement / maltraitance
- Conditions de travail difficiles
- Sentiment d'insécurité au travail



ÉVITER LES RUPTURES DE CONTRATS

LE RÔLE CLÉ DU MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Le maître d'apprentissage est un acteur clé : formation et échanges avec le CFA sont nécessaires.

L'accueil au poste et l'accompagnement de l'apprenti permettent de réduire les risques d'accidents, de favoriser une bonne intégration dans l'entreprise et d'éviter les ruptures de contrats.



LES ACTIONS DU PRST



**PLAN
RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL**
Occitanie



DÉVELOPPER LA CULTURE DE PRÉVENTION DES JEUNES

Le PRST agit pour :

- Renforcer l'accueil sécurité des stagiaires et apprentis.
- Développer les actions dans les CFA et lycées professionnels.
- Former les équipes pédagogiques.
- Sensibiliser aux risques professionnels dès la formation.

Pour les entreprises

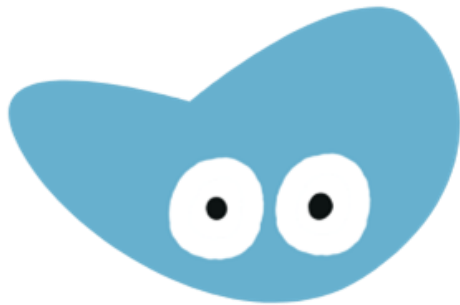
- Faciliter l'intégration des jeunes.
- Réduire les accidents lors des premières expériences professionnelles.
- Développer une culture prévention durable.



DÉVELOPPER LA CULTURE DE PRÉVENTION DES JEUNES... ET DE TOUS LES ACTEURS

Les actions du PRST :

- Informer les entreprises et les établissements de formation sur l'accueil en sécurité des jeunes (apprentis et stagiaires)
- Convention DREETS – MSA – DRAAF pour l'intégration de la santé / sécurité dans l'enseignement agricole
- Interventions du système d'inspection du travail en lycées professionnels et CFA
- Action en construction sur la prévention des VSST avec l'académie de Toulouse



Témoignage : DENJEAN logistique

Jordane BARON - DENJEAN LOGISTIQUE
Nathalie ANTONIO - DENJEAN LOGISTIQUE



L'intégration des nouveaux collaborateurs chez DENJEAN LOGISTIQUE



DENJEAN
LOGISTIQUE

Denjean Logistique :

Un acteur majeur du secteur en Occitanie



**Experts depuis 25 ans dans
tous les types de
logistique au service de
tous les secteurs d'activité.**



43 M€ CA



350 collaborateurs



228 000 m²



Distribution

Grande Distribution,
Distribution Spécialisée,
Grossistes



Industrie & Aéronautique

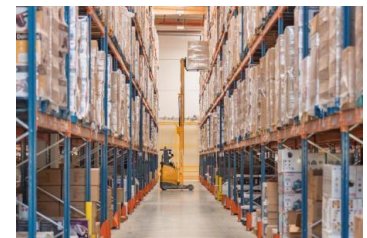
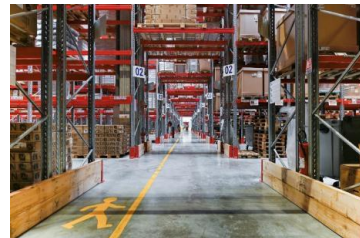
Logistique amont et aval
liée aux flux de production



E-commerce & SAV

Dès les premiers pas et tout
au long du développement

**Une expertise
certifiée**



Acteur leader sur l'Occitanie



11 entrepôts
pour un total de
228 000 m²



La plus forte densité d'entrepôts sur la région.



Tous types d'entrepôts :
ambiant, température dirigée
(froid positif/négatif)



Tous secteurs d'activité :
distribution, alimentaire,
distribution spécialisée,
industrie, e-commerce

TOULOUSE

8 000 m² - Eurocentre
Industrie – Distribution
E-commerce

PALFINGER

VSD
VIGNERONS DU
SUD-OUEST

ADDEV
MATERIALS
HLC

FourniResto

10 000 m² - Larrieu
Location

AIRBUS

3 000 m² - Larrieu
Industrie - E-commerce

CEMEX
Jet

SPIE

10 000 m² - Saint-Jory
Location

LE ROY
Logistique

8 000 m² - Baziège
Industrie

Coca-Cola

Compagnie des Pyrénées

LECTOURE

18 000 m²
Distribution – Industrie
Agro-Alimentaire

BAYER

Weishardt

LALLEMAND

comptoirs de la bio

MONTAUBAN

52 000 m²
Distribution

LEROUYERLIN

Intermarché

GRUPPE LACTALIS

50 000 m²
Distribution

Intermarché

18 000 m²
Distribution

Weishardt

Weldom

comptoirs de la bio

MAZÈRES

35 000 m²
Industrie – E-commerce

ZODIAC

COMMENCAL

GRUPPE HBF

HYPNIA

PÉZENAS

16 000 m²
Distribution

Intermarché



Genèse de la démarche : constat et politique de l'entreprise...



Historique :

Forte accidentologie sur notre site principal de Montbartier (250 collaborateurs) en 2021/2022.



Mise en place d'actions pour réduire le nombre d'AT :

- **Mise en place de ¼ sécurité**
- **Groupes de travail** sur différentes thématiques comme la circulation, la manutention...
- **Intervenants extérieurs** sur des thématiques variées : *sommeil pour les travailleurs de nuit, les addictions, l'éveil musculaire, audit d'un ergonome...*
- **Audit sécurité terrain**
- Mise en place des **petits-déjeuners** : échange convivial entre la Direction et des salariés autour d'un café/croissant
- Mise en place du **Challenge sécurité** :
 - 30 jours sans AT → café pour tout le site ;
 - 60 jours sans AT → café/croissant, ¹⁹
 - 80 jours sans AT → pizzas et 120 jours sans AT → resto
- Mise en place d'un **process d'intégration**

L'intégration des nouveaux

1 journée d'accueil



Les thématiques abordées liées à la sécurité

- Les **consignes générales** de sécurité :
Port des EPI, règles d'hygiène,
interdiction d'utiliser le tel, de fumer
et de consommer des produits illicites
- Que faire en cas d'accident ?
- Consignes liées à l'évacuation
incendie
- La sécurité du matériel : l'importance
d'alerter
- Les différents risques sur le site
- Les consignes de sécurité : règles de
circulation, manutention
- La chasse aux risques



La visite du site



La présentation des tuteurs



Présentation du guide des bonnes pratiques



Les autorisations de conduite



Le débrief sur la fin de journée Réalisation d'un quizz

La Chasse aux risques



Nom :

Prénom :

Date :

HALTE AUX RISQUES
Logistique

CPNSST
Commission Paritaire
Santé et Sécurité du
Travail Temporaire



Le suivi



J à J+5 : Accompagnement avec un tuteur



J+6 : Validation des compétences par le tuteur



J+15 : Audit terrain par l'encadrement

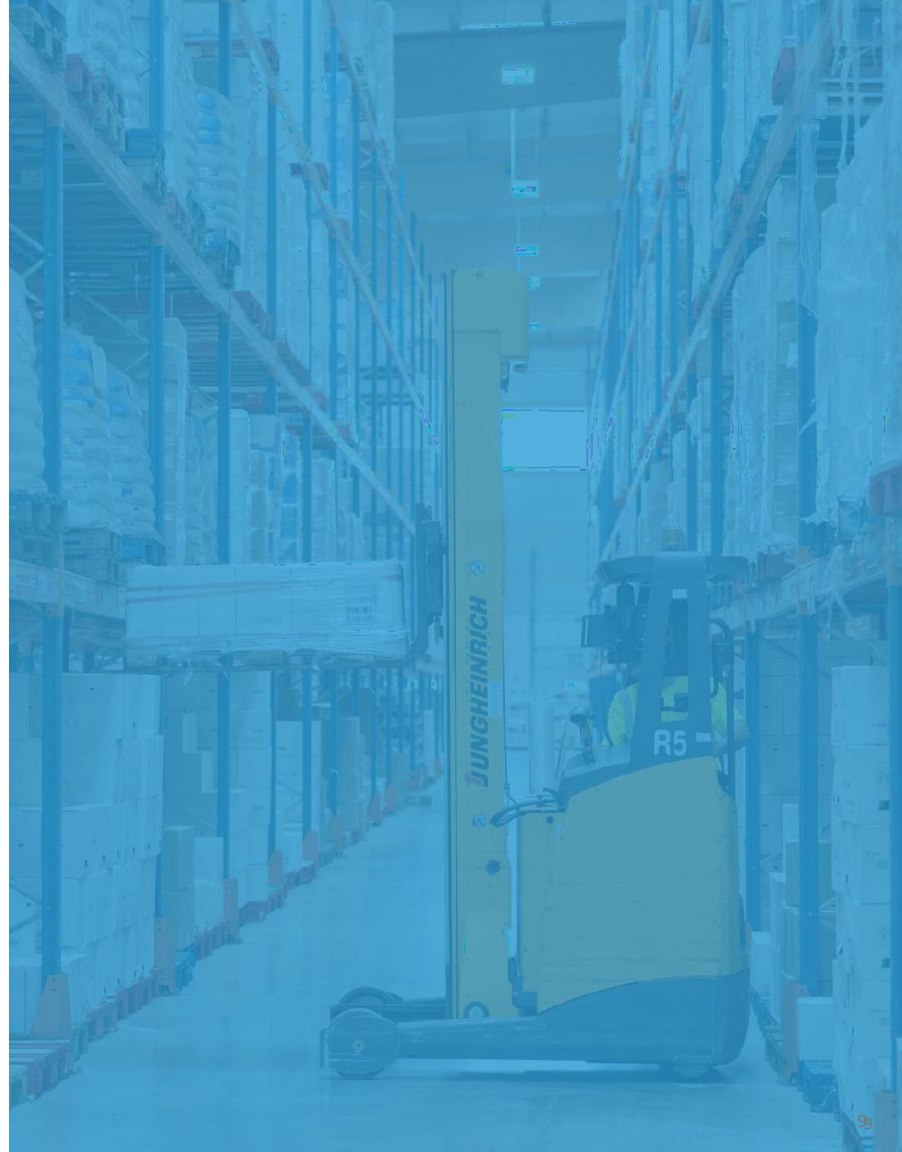
Sécurité				
Critères d'évaluation	Acquis	Non évalué	Non acquis	Commentaires
Respecter les gestes et postures lors de la prise des colis				
Respecter les sens de circulation, l'utilisation du klaxon, absence de marche arrière				
Utiliser la levée auxiliaire pour récupérer les emballages				
Descendre du chariot lorsqu'il est à l'arrêt complet				
Garder les membres à l'intérieur du chariot dans toutes les circonstances				
Connaître les consignes en cas d'évacuation incendie / les interdictions de stationner devant les RIA				

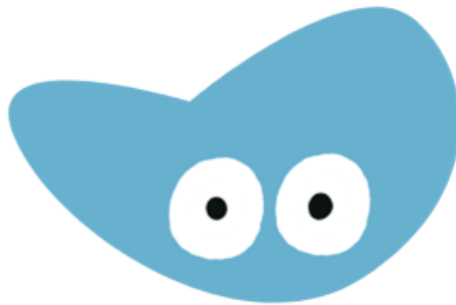


Bilan :
Diminution
de moitié des AT 



Merci
Et à vos questions





Les ressources utiles

Romain LEMBGEN – CARSAT LR



Qu'est ce que le dispositif « TutoPrev' » ?

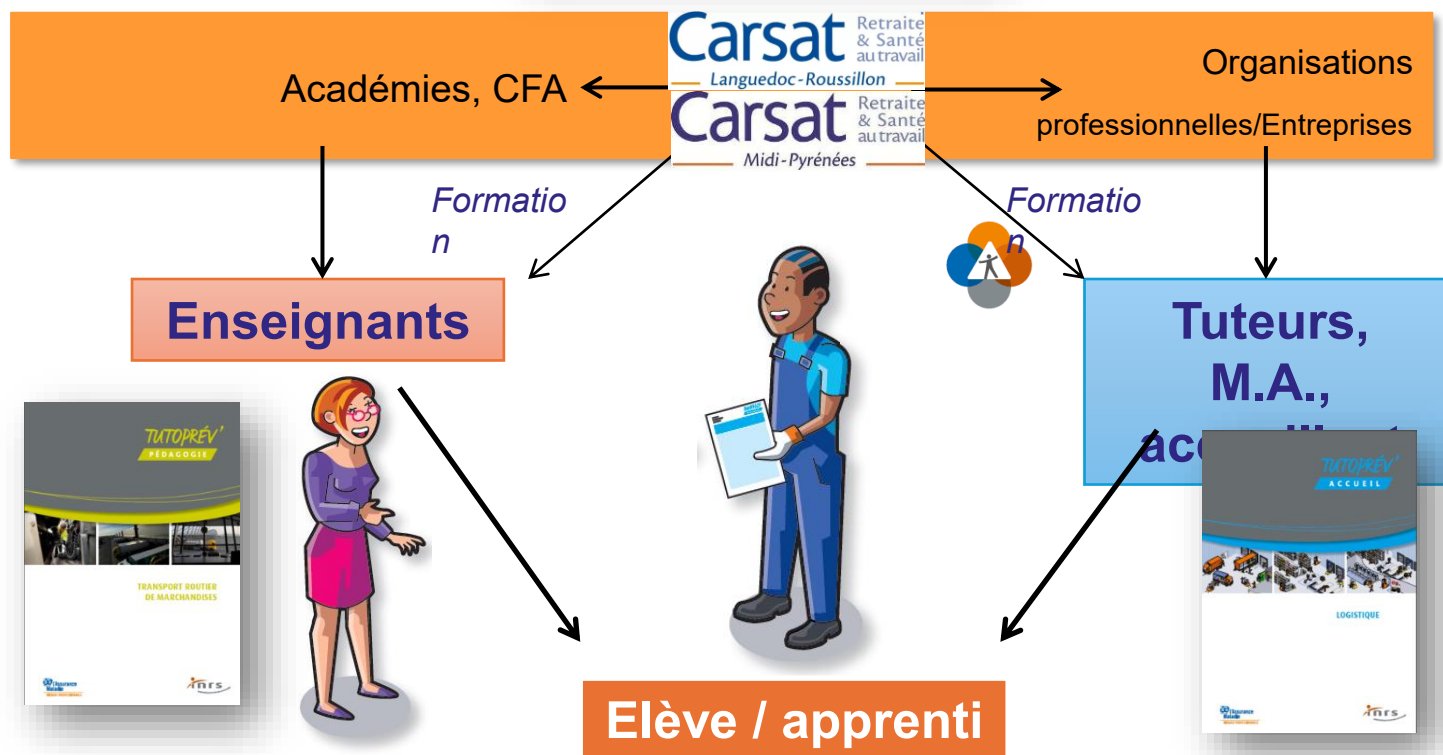
Le dispositif Tutoprév' est composé de deux outils complémentaires :

Tutoprév' Accueil et Tutoprév' Pédagogie.

L'ensemble des Tutoprév' Accueil et Pédagogie forme une collection homogène. Ils s'appuient sur une approche par :

- l'observation de situations de travail et le repérage des dangers,
- l'analyse succincte des risques qui y sont liés,
- la préconisation de mesures de prévention appropriées.

TUTOPRÉV'



Les métiers / secteurs d'activité



- **TutoPrév' accueil existe actuellement pour 14 secteurs d'activité**

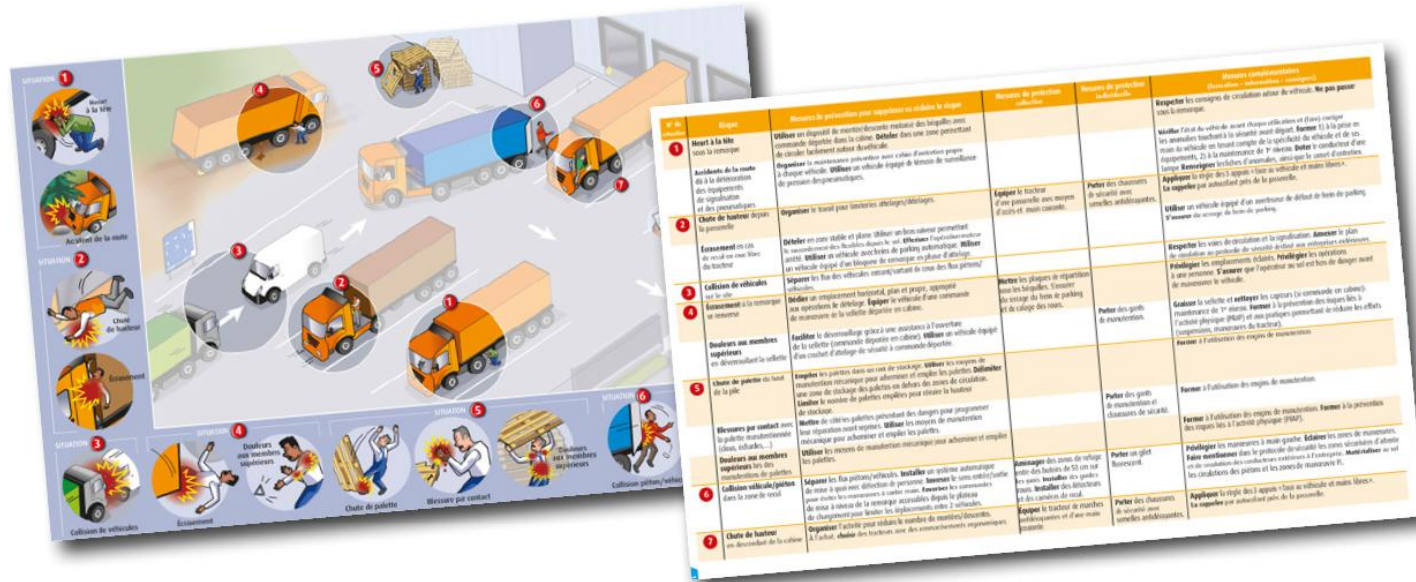
- Aide à la personne à domicile et en établissement (ED 4463)
- BTP (ED 4455)
- Commerce (ED 4470)
- Hôtellerie-Restauration (ED 4467)
- Logistique (ED 4439)
- Maintenance industrielle (ED 4337)
- Métiers de bouche (ED 4473)
- Métiers de la beauté (ED 4474)
- Métiers de l'énergie du bâtiment (ED 4464)
- Métiers du bois (ED 4471)
- Métiers de la propreté (ED 4601)
- Réparation automobile (ED 4456)
- Transport routier de marchandises (ED 4461)
- Travail de bureau (ED 4469)



TutoPrév' Pédagogie existe actuellement pour 14 secteurs d'activité

- Aide à la personne à domicile et en établissement (Outil 122)
- BTP (Outil 113)
- Commerce (Outil 121)
- Hôtellerie-Restauration (Outil 120)
- Logistique (Outil 118)
- Maintenance industrielle (Outil 117)
- Métiers du bois (Outil 18)
- Métiers de bouche (Outil 32)
- Métiers de l'énergie du bâtiment (Outil 119)
- Métiers de la propreté (Outil 154)
- Réparation automobile (Outil 114)
- Transport routier de marchandises (Outil 115)
- Travail de bureau (Outil 116)
- Métiers de la beauté (Outil 20)

Un accompagnement favorisant les échanges tuteur / nouveau



Des outils pour réussir l'accueil des jeunes et des nouveaux dans son entreprise

L'accueil général dans l'entreprise



<https://www.ameli.fr/haute-garonne/content/cahier-de-laccueillant>



L'accueil spécifique au poste de travail



<https://www.inrs.fr/demarche/nouveaux-embauches/demarche-TutoPrev.html>



LES OUTILS DU PRST



**PLAN
RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL**
Occitanie



Brochures apprenti-e et stagiaire

Les thématiques suivantes sont abordées :

- ☐ Le contrat de travail / convention de stage
- ☐ Les droits et obligations des apprentis des stagiaires, de l'entreprise, du CFA
- ☐ La sécurité
- ☐ L'accueil en sécurité
- ☐ Les principales clés réglementaires
- ☐ La durée du travail
- ☐ La rémunération
- ☐ Prendre en charge sa santé au travail
- ☐ Les modalités de prise en charge par la sécurité sociale
- ☐ A qui poser les questions
- ☐ Situation grave : qui peut agir?
- ☐ La rupture du contrat de travail et la médiation de l'apprentissage pour les apprentis
- ☐ Les services de santé au travail
- ☐ Les spécificités agricoles
- ☐ Les contacts utiles

PRÉVENIR LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL

KIT SPÉCIFIQUE À DESTINATION DES CFA ET DES APPRENTIS

- 5 fiches mémos pour les équipes des CFA
- Une brochure pour les apprentis
- Une affiche synthétique

Kit d'outils pédagogiques "Prévention des violences sexistes et sexuelles au travail auprès des jeunes en formation professionnelle"
- Plan Régional Santé Travail Occitanie





J'ACCUEILLE DES APPRENTIS OU DES STAGIAIRES

Kit prévention jeunes

<https://www.prst-occitanie.fr/a/839/kit-de-prevention-des-risques-professionnels-aupres-du-jeune-public/>

Contrat Santé Sécurité Apprenti

<https://www.prst-occitanie.fr/a/792/apprenti-e-contrat-sante-securite/>

Contrat Santé Sécurité Stagiaire

<https://www.prst-occitanie.fr/a/793/stagiaire-contrat-sante-securite/>

Kit VSST jeunes

<https://www.prst-occitanie.fr/a/939/kit-d-outils-pedagogiques-prevention-des-violences-sexistes-et-sexuelles-au-travail-aupres-des-jeunes-en-formation-professionnelle-/>

Replay – supports accompagnement des apprentis

<https://www.prst-occitanie.fr/a/785/retour-sur-le-webinaire-reussir-l-accueil-des-jeunes-en-formation-professionnelle-au-sein-de-votre-entreprise-du-12-12-2024/>

TOUTES LES RESSOURCES DU PRST

Site internet du PRST Occitanie

<https://www.prst-occitanie.fr/>

LinkedIn PRST Occitanie

<https://www.linkedin.com/company/prst-occitanie/?viewAsMember=true>

Pour communiquer : Campagne de communication « Non mais c'est quoi ce travail ».

<https://www.prst-occitanie.fr/r/158/-non-mais-c-est-quoi-ce-travail-/>





LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

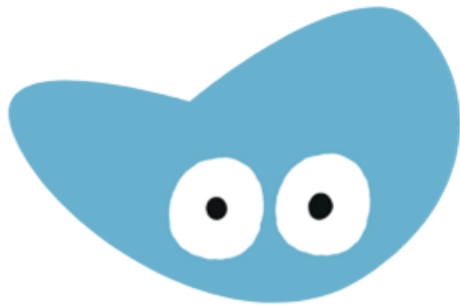
ENJEUX :

- 1,4 million de personnes concernées en France
- L'illettrisme peut constituer un obstacle majeur dans le parcours professionnel et pour la prévention de la désinsertion professionnelle
- La prévention des risques professionnels, et notamment des accidents du travail, nécessite la compréhension des consignes de sécurité
- Un frein au développement économique et social de l'entreprise ?

Ressources disponibles sur le site de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) :

- Un outil de diagnostic gratuit pour les entreprises : evapro
- Une boîte à outils : les actions à mettre en œuvre en entreprise

<https://www.anlci.gouv.fr/nos-piliers/lillettrisme-au-travail/>



Rappel du cadre réglementaire

Valerie SUAREZ - DDETS 34

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

L'apprenti est un salarié comme les autres...

... Mais pas complètement !

L'apprenti a les mêmes droits et obligations que les autres salariés de l'entreprise

L'apprenti doit respecter les règles applicables au CFA

L'employeur doit assurer la formation pratique de l'apprenti en entreprise et lui permettre de suivre ses cours, préparer et se présenter aux examens

LE MAITRE D'APPRENTISSAGE

Rôle clé en entreprise

S'engage à assurer la formation pratique de l'apprenti et l'accompagne vers l'obtention de son diplôme

Forme l'apprenti sur son temps de travail

Se rend disponible pour répondre à ses questions et s'assurer de son intégration

S'informe de son parcours au sein du CFA et de ses résultats en consacrant du temps aux relation avec le CFA

Qui est le maître d'apprentissage ?

Il peut être le chef d'entreprise ou un salarié volontaire

Conditions pour être maître d'apprentissage :

Etre majeur, posséder des compétences professionnelles et des qualités pédagogiques

Sauf convention ou accord collectif de branche, la maître d'apprentissage doit

- Avoir un diplôme du même domaine que celui visé par l'apprenti
 - Avoir au moins 1 année d'expérience
- OU
- Avoir au moins 2 années d'expérience dans le domaine de compétence visé par l'apprenti

Afin que les compétences du maître d'apprentissage puissent être reconnues et valorisées, l'Etat a mis en place une certification de référence (RS5515)

<https://travail-emploi.gouv.fr/la-certification-relative-aux-competences-de-maitre-dapprentissage>



L'apprenti ne doit pas être livré à lui-même

Sauf dérogation, le maître d'apprentissage ne peut encadrer plus de 2 apprentis + 1 redoublant

Comme pour les autres salariés, l'employeur doit préserver la santé et la sécurité de l'apprenti

Evaluer les risques pour sa santé et sa sécurité

Mettre en œuvre les actions de prévention

Privilégier la mise en place de protections collectives (ex : garde-corps, aspiration de poussières de bois, ouverture du pétrin en fonctionnement rendue impossible,...)

Former et informer l'apprenti sur les risques pour sa santé et sa sécurité et les mesures prises pour y remédier

Mettre à disposition les équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires et adaptés (ex : masque respiratoire, gants, casque, lunettes,...)

Assurer gratuitement la **fourniture et le renouvellement** des EPI et des vêtements de travail



APPRENTIS MINEURS

LES TRAVAUX INTERDITS

Pour lesquels aucune dérogation n'est possible

Exemples : il est interdit d'affecter des jeunes :

- Aux travaux les exposant à une température extrême susceptible de nuire à la santé
- Un jeune ne peut pas effectuer de travaux de démolition, de tranchées, comportant des risques d'effondrement et d'ensevelissement

APPRENTIS MINEURS

LES TRAVAUX DANGEREUX

Pour les besoins de la formation, certains travaux dangereux peuvent être exécutés par un apprenti mineur.

On parle alors de travaux réglementés

L'employeur devra adresser une **déclaration de dérogation** à l'inspection du travail avant l'affectation du jeune

Déclaration valable 3 ans

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2344>



Apprentis mineurs LES TRAVAUX DANGEREUX

Pour affecter l'apprenti de moins de 18 ans à des travaux dangereux, il faut respecter des règles de prévention :

Avoir réalisé l'évaluation des risques professionnels et mis en œuvre des actions de prévention

Avoir satisfait à ses obligations en matière de formation à la sécurité et d'information

Assurer l'encadrement du jeune par une personne compétente durant les travaux

Avoir obtenu, pour chaque jeune, un avis médical d'aptitude

Formulaire de **déclaration de dérogation**
aux travaux interdits en vue d'accueillir
des jeunes mineurs de moins de 18 ans en
formation professionnelle à compléter



<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R65924>

Certaines informations doivent être
tenues à disposition de l'inspection
du travail en cas de contrôle

https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://travail-emploi.gouv.fr/sites/travail-emploi/files/files-spip/pdf/informationit.pdf&ved=2ahUKewjs3-yl6qSXAxVnK_sDHT0elfoQFnoECB8QAQ&usg=AOvVaw0n_kBS_J6D6nzdvmTPFJ7O



LA DUREE DU TRAVAIL

Les règles relatives à la durée du travail des apprentis majeurs sont les mêmes que pour les autres salariés de l'entreprise.

L'apprenti bénéficie des dispositions conventionnelles applicables (ancienneté, treizième mois...) sous réserve de remplir les conditions requises

Droit à congés :

L'apprenti bénéficie des mêmes droits à congés que les salariés de l'entreprise

Congé spécifique :

L'apprenti bénéficie, dans le mois qui précède l'examen, d'un congé supplémentaire de 5 jours pour la préparation aux épreuves d'examen

LA DUREE DU TRAVAIL

Application de la durée collective du travail
pour les apprentis majeurs

Si l'apprenti a moins de 18 ans (1):

Âge	Durée quotidienne	Repos quotidien	Durée hebdomadaire	Repos hebdomadaire
Moins de 16 ans	8h*	14h	35h**	2 jours consécutifs
De 16 à moins de 18 ans	(pas plus de 4h30 ininterrompu)	12h		

* Jusqu'à 10 heures dans certaines professions

** Jusqu'à 40 heures dans certaines professions

LA DUREE DU TRAVAIL

Respect des dispositions légales ou conventionnelles pour les apprentis majeurs

Si l'apprenti a moins de 18 ans (2)

Âge	Travail de nuit	Travail du dimanche	Travail des jours fériés
Moins de 16 ans	Interdit entre 20h et 6h	Interdit sauf dans certains secteurs avec dérogation**	Interdit sauf dans certains secteurs avec dérogation***
De 16 à moins de 18 ans	Interdit entre 22h et 6h*		

* Ex: hôtels, cafés, restaurants=pas au-delà de 23h30, boulangerie-pâtisserie au plus tôt à partir de 4h, secteurs des spectacles et courses hippiques jusqu'à minuit

** Ex : restaurants, boulangerie-pâtisserie, pour le secteur agricole à partir de 16 ans

*** Si un accord collectif le prévoit (ex : boulangerie, hôtels, cafés, restaurants)

RUPTURE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

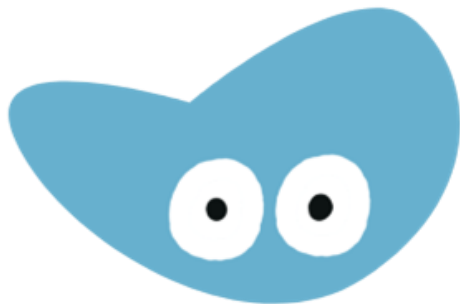
Dans les cas suivants, et uniquement par écrit, le contrat d'apprentissage peut toujours être résilié :

Au cours des 45 premiers jours de présence en entreprise

l'employeur ou l'apprenti peut librement rompre le contrat

Au-delà de ces 45 jours :

- Le contrat de travail peut être rompu par accord écrit et signé entre l'employeur et l'apprenti
- Il peut aussi l'être sous forme de licenciement à l'initiative de l'employeur dans certains cas
- Il peut l'être sous forme de démission à l'initiative de l'apprenti, mais après sollicitation du médiateur de l'apprentissage



Bibliographie et agenda

Vincent GARNAUD – CCI Occitanie

Liens utiles :

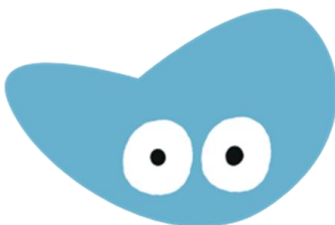
Ministère du Travail, et de l'emploi : La protection de la santé des jeunes travailleurs

INRS : accueil jeune travailleur

Ameli.Entreprise : Former les nouveaux embauchés à la prévention des risques professionnels

CARSAT MP
CARSAT LR

- DREETS Occitanie
- Les outils du PRST Occitanie



Les CCI Occitanie

- CCI Occitanie - **reviser les webinaires RDV sécurité**
- CCI Occitanie - **accompagnements entreprise**

Le programme des RDV Sécurité 2026

RDV N°1 : 22 JANVIER à 14h30 LA QVCT ET ATTRACTIVITÉ

RDV N°2 : 24 JUIN à 11h15 TRAVAIL PAR FORTE CHALEUR : QUELLE RÉGLEMENTATION ? QUELLE PRÉVENTION ?

RDV N°3 : 16 OCTOBRE à 14h00 RÉUSSIR L'ACCUEIL DES JEUNES TRAVAILLEURS EN ENTREPRISE

RDV N°4 : 24 NOVEMBRE à 14h00 PRÉVENTION DES ADDICTIONS EN ENTREPRISE

Programme et inscription

RDV N°5 : 08 DÉCEMBRE à 14h00 LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

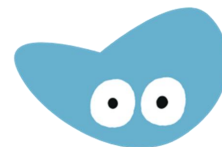
Programme et inscription

RDV N°6 : 16 DÉCEMBRE à 14h00 PRÉVENTION DES ACCIDENTS GRAVES ET MORTELS

Programme et inscription

Le replay de nos webinaires:

-  [Les rendez-vous sécurité !](#)



Le programme des RDV Sécurité 2026

WEBINAIRE

RDV SANTÉ SÉCURITÉ N°4
**Prévention des addictions
en entreprise**

 **Mardi 24 novembre**
de 14h à 15h



WEBINAIRE

RDV SANTÉ SÉCURITÉ N°5
**La prise en compte de l'impact
différencié dans l'évaluation
des risques professionnels**

 **Mardi 08 décembre**
de 14h à 15h



WEBINAIRE

RDV SANTÉ SÉCURITÉ N°6
**Prévention des accidents
graves et mortels**

 **Mercredi 16 décembre**
de 14h à 15h





CCI OCCITANIE
PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Prévention et santé au travail

Lancement
PRST
2026 - 2030

**Accueil des jeunes
et nouveaux embauchés**
(au poste de travail)

Mardi 06 octobre
10h - 12h30
CCI Tarn | Albi

*Plan Régional Santé au Travail



**PLAN
RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL**
Occitanie

Lancement **PRST***

2026 - 2030

Prévention et santé au travail

Prévention et santé au travail

Lancement
PRST
2026 - 2030

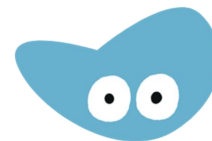
**Santé au travail
des femmes**

Mardi 10 novembre
10h - 12h30
CCI Occitanie | Blagnac

*Plan Régional Santé au Travail



[Programme et inscription](#)



Prévention et santé au travail

Lancement
PRST
2026 - 2030

**Adaptation
au changement climatique
et conditions de travail**

Mardi 1^{er} décembre
10h - 12h30
CCI Gard | Nîmes

*Plan Régional Santé au Travail



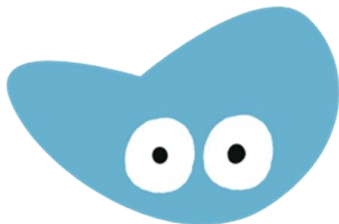
[Programme et inscription](#)

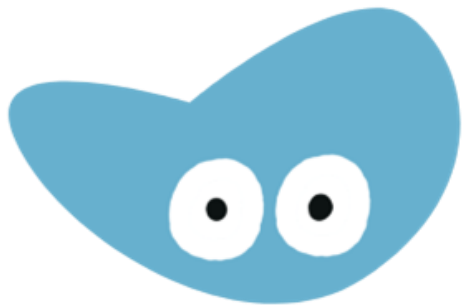


**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Vos intervenant(e)s :

- Anne-Laure CLUZEL, Chargée de mission PRST; Pôle Politique du Travail _ DREETS Occitanie
- Valerie SUAREZ _Responsable du service renseignement en droit du travail _ DDETS 34
- Nathalie ANTONIO, Responsable QHSE _ DENJEAN LOGISTIQUE
- Jordane BARON , Responsable RH _ DENJEAN LOGISTIQUE
- Romain LEMBGEN, Ingénieur-Conseil _ CARSAT Languedoc-Roussillon
- Éric BOUSCHBACHER , Ingénieur-Conseil – Responsable formation _ CARSAT Midi-Pyrénées





Temps d'Echanges : Vos questions



Merci de votre attention

Questionnaire de satisfaction